

Bonjour,

L'association du **Réseau Français de la Construction en Paille** (RFCP) a décidé en Assemblée Générale de diffuser le message suivant à chaque futur propriétaire d'un bâtiment en paille :

C'est entre autres, grâce à l'association du RFCP, que la construction paille se démocratise et trouve petit à petit ses lettres de noblesse (plusieurs écoles existent, des HLM de huit niveaux, des mairies, des crèches et de plus en plus de maisons individuelles).

Le RFCP mène des activités de développement, de recherche et de promotion de la construction en paille, selon quatre axes :

- la rédaction, l'édition, la mise à jour et l'élargissement des règles professionnelles de la construction en paille ;
- la mise au point de référentiels de formation et l'organisation de formations en coopération avec les acteurs de la formation initiale et continue ;
- l'étude scientifique du matériau paille par essais en laboratoire, suivis de la diffusion de leurs résultats et procès-verbaux ;
- la diffusion dans les médias de l'existence de la construction paille et de ses avantages.

Ces activités de recherche, développement et promotion de la construction en paille représentent un volume extrêmement important d'heures de travail (bénévoles et salariées) et des dépenses financières conséquentes (aidées par des subventions). Or, si l'ensemble des matériaux de construction conventionnels intègrent dans leur prix les coûts de recherche, le développement et la promotion qui leur sont associés, il n'en est pas de même des matériaux locaux et peu transformés comme la paille.

Concrètement, lorsque vous achetez des matériaux industrialisés (même biosourcés) un pourcentage est dédié à développer l'usage du matériau. La botte de paille passe (pour notre plus grand bonheur) directement du champ au chantier. Il nous a donc fallu trouver une solution pour, nous aussi, percevoir ce petit pourcentage et continuer à développer son usage.

C'est pourquoi nous demandons à chaque maître d'ouvrage une participation de 1 euro par m² de plancher afin d'apporter votre petite botte à l'édifice collectif de la construction paille !

Cela représente 100 euros pour une maison de 100m², 100€ qui n'auront pas une grosse incidence sur votre budget, mais qui apporteront beaucoup à notre association dont le financement reste toujours difficile.

Concernant les bâtiments de grande envergure, il est primordial que les maîtres d'ouvrage commanditaires soient informés du travail de recherche et de développement du Réseau. En effet, sans ce travail de fond, mené conjointement avec les acteurs de renom de la construction paille, de tels projets n'auraient pas pu voir le jour. Mais plus encore, la construction paille n'a pas encore livré tous les avantages et ressources qu'elle recèle. Ainsi nous l'espérons, avec le concours de chacun, nous serons bientôt à même de développer de nouvelles techniques innovantes servant l'intérêt de tous, afin de voir sortir de terre, de futurs projets encore plus performants.

Pour ces raisons, le RFCP a besoin de la contribution de chacun : seul le principe de solidarité permettra de faire progresser la construction en paille.

Nous vous remercions chaleureusement et espérons vous rencontrer lors des rencontres nationales de la construction en paille,

Paillement vôtre,

Le Réseau Français de la Construction en Paille.



Contribution de base : m² de plancher X 1,00 € = €

+ Contribution de soutien (facultatif) : €

Votre nom apparaîtra alors sur le site internet du RFCP comme **Maître d'ouvrage contribuant volontairement au développement de la construction en paille**.

Et si vous le souhaitez, vous pouvez également adhérer à l'association.

Si vous ne souhaitez pas que votre nom apparaisse sur le site internet, cochez cette case :

Sur le site internet du RFCP :

sur www.rfcp.fr à la rubrique "Adhérer / Agir !" puis "Plusieurs moyens d'agir ou d'adhérer" :
Merci d'intégrer dans le commentaire, les informations demandées en bas du document.

Par virement :

Coordonnées bancaires :

Titulaire : Réseau Français de la Construction en Paille

IBAN : FR76 4255 9000 4521 0284 1080 334

Pour l'intitulé du virement, merci de préciser "cotisation au m²".

Merci de nous envoyer un mail après votre virement avec les informations demandées en bas du document
(contact@compaillons.fr)

Par chèque :

ordre : RFCP

adresse : RFCP - SCM Le Jeune - 28, avenue Léon Blum - 31500 TOULOUSE

Merci de nous envoyer les informations demandées en bas du document et de préciser qu'il s'agit de la
"cotisation au m²".

Informations nécessaires : Cotisation au m²

NOM :

Prénom :

Adresse mail :

La commune ou adresse de votre projet :

La surface :

Sa destination (maison, école, etc.) :

